

AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER
UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 10 août 2015, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent a adopté, à la séance spéciale du 17 août 2015, le second projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-84** modifiant le règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

Ce second projet contient les dispositions suivantes qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Le second projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-84** a pour objet d'ajouter une note à la grille des usages et des normes de la zone H03-012 permettant l'agrandissement d'un bâtiment abritant un usage résidentiel unifamilial dérogatoire et protégé par droits acquis. Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire et affecte la zone H03-012 délimitée approximativement au nord par la rue Savard, le boulevard Keller et la rue du Marlborough Court, à l'est par la ligne arrière des propriétés sises du 3160 au 3272, rue Savard, au sud par le chemin de fer et à l'ouest par la ligne arrière de la propriété sise 2696, rue du Marlborough Court et des rues Beauséjour et Achim. Une demande peut provenir de la zone H03-012 et de toutes les zones contiguës à celle-ci.

Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau du secrétariat d'arrondissement dans les huit jours du présent avis;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau du secrétariat d'arrondissement, aux heures habituelles de bureau.

Dans le cas où aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement, ces dispositions pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Le second projet de règlement, de même que les croquis illustrant les secteurs visés, peuvent être consultés au bureau du secrétariat d'arrondissement, au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, H4M 2M7, aux heures habituelles de bureau.

Montréal, le 19 août 2015

Isabelle Bastien, avocate
Secrétaire du conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

TO THE INTERESTED PERSONS ENTITLED TO SIGN AN APPLICATION FOR AN APPROVAL BY WAY OF REFERENDUM

Following the public consultation meeting held on August 10, 2015, the Council of the Borough of Saint-Laurent adopted, at the special meeting of August 17, 2015, the second draft by-law number **RCA08-08-0001-84** modifying by-law RCA08-08-0001 on zoning.

This said second draft by-law contains provisions which may cause interested persons to request that the by-law containing such provisions be submitted to their approval in conformity with the Act Respecting Elections and Referendums in Municipalities.

The object of second draft by-law number **RCA08-08-0001-84** is to add, in the grid of uses of zone H03-012, a note permitting the enlargement of a residential use building with a minor exemption and protected by acquired rights. This provision is likely to need public approval by referendum and affects zone H03-012 approximately delimited to the north by rue Savard, boulevard Keller and rue du Marlborough Court, to the east by the rear line of the properties located from 3160 to 3272, rue Savard, to the south by the railway and to the west by the rear line of the property located at 2696, rue du Marlborough Court and rue Beauséjour and rue Achim. A request may come from zone H03-012 and all the adjacent zones.

An application, in order to be valid, must:

- state clearly the provision to which it refers and the zone from which it originates;
- be received at the Bureau of the Secretary of the Borough of Saint-Laurent within eight days of the present notice;
- be signed by at least 12 interested persons in a zone in which there are more than 21 interested persons, or, in other cases, by a majority of the interested persons.

The information allowing to determine who are the interested persons having the right to sign an application may be obtained at the Bureau of the Secretary of the Borough of Saint-Laurent, during the regular office hours.

Where no valid application is received in respect to the second draft by-law, the provisions may be included in a by-law that is not required to be submitted for the approval of the qualified voters.

This second draft by-law and the plans illustrating the said areas may be consulted at the Bureau of the Secretary of the Borough of Saint-Laurent, at 777, Marcel-Laurin Boulevard, Saint-Laurent, H4M 2M7, during the regular office hours.

Montréal, August 19, 2015

Isabelle Bastien, lawyer
Secretary of the Borough Council